

*Mission Permanente  
de la République du Bénin  
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of  
the Republic of Benin  
to the United Nations*

## **48<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT**

**INTERVENTION DU BENIN A L'OCCASION DU DEBAT GENERAL CONSACRE  
A L'EXPERIENCE DES PAYS DANS LE DOMAINE DE LA POPULATION SUR  
LE THEME 'REALISER L'AVENIR QUE NOUS VOULONS : PRENDRE EN  
COMPTE LES QUESTIONS DE POPULATION DANS LE DEVELOPPEMENT  
DURABLE, Y COMPRIS DANS LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR  
L'APRES 2015.**

**Par Monsieur Salem AOUTCHEME,  
Directeur de Cabinet du Ministre du Développement,  
de l'Analyse Economique et de la Prospective**

**New York, 15 avril 2015**

## **Madame la Présidente,**

Je voudrais, au nom de ma délégation, vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la 48<sup>ème</sup> Session, et vous prier de remercier le Secrétaire Général pour son rapport sur les conclusions de l'examen de la CIPD au-delà de 2014.

Le Bénin s'associe aux déclarations faites par l'Afrique du Sud et le Niger, respectivement au nom du Groupe 77 plus la Chine et le Groupe africain.

Au Bénin, prenant en compte les recommandations de la CIPD, d'importants progrès ont été réalisés au nombre desquels on peut citer :

- ✓ l'adoption dès 1996 d'une politique nationale de population
- ✓ l'adoption de textes de lois relatifs à la santé sexuelle et reproductive, à la répression des mutilations génitales féminines, à la prise en charge et le contrôle du VIH/SIDA, à l'harcèlement sexuel et la protection des victimes;
- ✓ la gratuité de l'enseignement primaire;
- ✓ la mise en place de cantines scolaires;
- ✓ la gratuité de la césarienne;
- ✓ la mise en place d'un régime d'assurance maladie universelle;
- ✓ l'autonomisation progressive des femmes par la mise à disposition de micro crédits;
- ✓ l'adoption d'une politique nationale de la jeunesse (PNJ) prévoyant des mesures favorables au volontariat, à l'emploi et à l'entreprenariat des jeunes.

Cependant le Benin est conscient de ce que le monde de l'après 2015 sera marqué par :

- ✓ un effectif important d'adolescents et jeunes estimés à 2 milliards ;
- ✓ des inégalités ;
- ✓ des catastrophes liées aux changements climatiques ;
- ✓ le vieillissement dans les pays du nord ; et
- ✓ une forte demande sociale notamment dans les Pays les Moins Avancés (PMA).

Aussi, cette 48<sup>ème</sup> session de la Commission sur la Population et le Développement sur le thème : «Réaliser le futur que nous voulons: l'intégration des questions de population dans le développement durable, y compris dans le programme de développement post-2015 », constitue t-elle une occasion unique pour consolider les acquis du processus d'examen du Programme de la CIPD au-delà de 2014.

Pour faire face aux défis qui seront au cœur de la réalisation des objectifs de développement durable, le Bénin adhère à l'idée que l'ensemble de la communauté internationale établisse un lien clair entre les droits humains et la réalisation des ODD, y compris l'agenda des OMD inachevés, en particulier celui relatif à la santé maternelle.

L'agenda de développement durable devra également accorder une priorité aux investissements dans les adolescents et jeunes, condition sine qua non pour la réalisation du dividende démographique et la transformation structurelle des économies des pays en voie de développement.

Un élément important des actions en faveur de l'atteinte des ODD sera le renforcement des capacités en matière de connaissances et de données, notamment l'intégration de la dynamique de la population dans les cadres de planification, telle que retenue dans les conclusions et recommandations

de la CIPD au-delà de 2014, et lors de la 29e session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le suivi de la CIPD post 2014.

À cet égard, je voudrais réitérer au nom du Gouvernement du Bénin, notre soutien à l'intégration des questions de population dans le cadre du développement durable, y compris dans le programme de développement pour l'Après 2015.

Le projet de résolution à examiner dans le cadre de la présente session devra par conséquent reconnaître le lien étroit entre les droits humains, les investissements dans la jeunesse et l'atteinte des objectifs de développement durable ainsi que la nécessité de renforcer l'intégration des questions de population dans le cadre du développement durable.

L'amélioration des conditions de vie de nos peuples, dans la dignité et l'équité constitue un gage sûr pour une croissance économique soutenue et un développement durable.

Je vous remercie.